GROUPE 5 HERBICIDE

AATREX® LIQUIDE 480

HERBICIDE

USAGE AGRICOLE

Herbicide liquide pour la suppression sélective des mauvaises herbes dans le maïs
NE PAS UTILISER EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

GARANTIE
Atrazine et triazines apparentées .... 480 g/L

Contient du benzisothiazolone-1,2 à raison de 0,019 % à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : **18450**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta protection des cultures Canada, inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

BOOKLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires.* L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, composer le 1-800-327-8633 (FASTMED) ou communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique. Un lavage d'estomac peut se révéler nécessaire en cas d'ingestion d'une grande quantité de produit.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux et tout contact prolongé avec la peau. Ne pas inhaler les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. Porter des vêtements fraîchement lavés à tous les jours. Pendant le mélange, le chargement ou en manipulant le concentré d'une quelconque autre façon, porter un écran facial en plus de gants résistant aux produits chimiques et une combinaison par-dessus une chemise à manches longues

et un pantalon long ainsi que des chaussettes et des chaussures. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Rincer IMMÉDIATEMENT à grande eau les éclaboussures de produit sur la peau et dans les yeux. Porter des gants résistant aux produits chimiques et une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long ainsi que des chaussettes et des chaussures pendant l'application ainsi que le nettoyage et l'entretien du pulvérisateur. Porter des gants résistant aux produits chimiques s'il faut toucher aux buses du pulvérisateur. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Éviter toute dérive vers d'autres végétaux ou tout contact avec ceux-ci. Après l'application, se laver les mains et se doucher complètement avec de l'eau et du savon. Ne pas manger, boire ni utiliser des produits du tabac (y compris fumer) en utilisant ce produit. Se laver les mains et la peau exposée à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de fumer, d'utiliser des cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Ranger et laver les vêtements protecteurs séparément des autres vêtements de la maisonnée. Porter des vêtements propres tous les jours. Ne pas porter de chaussures contaminées. Les laver avec un détergeant et de l'eau chaude avant de les réutiliser. Garder ce produit à l'écart des boissons et des aliments de consommation humaine et animale. Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé et dans un endroit sûr. Le mélange et le chargement ne sont pas permis à une distance de moins de 30 m des habitats aquatiques.

GESTION DE LA DÉRIVE DU NUAGE DE PULVÉRISATION LORS DES APPLICATIONS AU SOL

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Employer de bonnes pratiques pesticides et appliquer le produit uniquement lorsque le potentiel de dérive vers des secteurs d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des parcs, est au plus bas. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, du matériel d'application et de l'ajustement du dispositif de pulvérisation au moment de l'application.

Pour la protection des habitats non visés, il faut éviter la pulvérisation directe de tout plan d'eau et des autres habitats écologiquement vulnérables, ou de la dérive du nuage de pulvérisation vers ces habitats. La combinaison des caractéristiques du matériel avec les facteurs météorologiques détermine le potentiel de dérive du nuage de pulvérisation. Il revient au préposé à l'application de tenir compte de tous ces facteurs au moment de prendre des décisions concernant les applications de pesticides.

APPLICATION AU SOL

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour les organismes terrestres et aquatiques non ciblés. Ne pas pulvériser et éviter la dérive sur les habitats terrestres ou aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons et les mises en garde spécifiées dans le MODE D'EMPLOI. NE PAS contaminer les sources d'eau potable ou d'irrigation ou les habitats aquatiques en nettoyant le matériel de pulvérisation ou en éliminant les déchets de pulvérisation. NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit. N'APPLIQUER QUE SUR LES CULTURES MENTIONNÉES SUR L'ÉTIQUETTE.

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques ou les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement incluent notamment des précipitations abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu ou un sol mal drainé (p. ex. sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques, comme l'argile). Le potentiel de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive des plans d'eau. L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer les eaux souterraines, particulièrement dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux ou loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde. Il faut éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Respecter les zones tampons et les précautions indiquées dans le MODE D'EMPLOI. Au moment d'employer un mélange en cuve, consulter l'étiquette des autres produits et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive) parmi celles des produits entrant dans le mélange.

L'atrazine est persistante et s'accumulera d'une saison à l'autre. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant de l'atrazine sur les sites traités avec ces produits lors de la saison précédente.

Ne pas appliquer l'herbicide AATREX liquide 480 à une dose supérieure à 3,1 L/ha. Appliquer l'atrazine à la quantité maximale de 1,5 kg m.a./ha par année en traitement prélevée ou postlevée, mais avant que le maïs n'ait atteint 30 cm de haut. On peut effectuer un ou deux traitements par année, mais la quantité maximale d'atrazine qu'on peut appliquer en une année ne doit pas dépasser 1,5 kg m.a./ha. L'atrazine peut être appliquée seule ou en mélange en cuve avec un pesticide homologué à cette fin. Consulter les instructions concernant ces produits pour d'autres instructions.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

ENTREPOSER AU SEC.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au **www.croplife.ca**.

Les sites de vrac doivent comporter une digue autour et en dessous des réservoirs de vrac; cette digue ne doit pas être en terre et doit être imperméable. Elle doit être assez grosse pour retenir et contenir 110 pour cent de la capacité du plus gros réservoir.

ATTENTION : Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures immatures traitées, ni utiliser celles-ci comme fourrage. Dans le cas du maïs, immature signifie avant l'épiaison. Il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi. Ne pas récolter les cultures avant l'écoulement d'un délai de 45 jours suivant l'application sur le maïs sucré, ou d'un délai de 60 jours dans le cas du maïs de grande culture.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser

également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenants recyclables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

MODE D'EMPLOI

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide AATREX liquide 480 permet la suppression sélective des mauvaises herbes à feuilles larges et de la folle avoine dans le maïs. Ce produit peut être appliqué avant ou après la levée des mauvaises herbes.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Vélar fausse giroflée
Moutarde des champs
Pourpier potager
Herbe à poux
Renouée
Renouée persicaire
Renouée liseron
Chénopode blanc
Amarante à racine rouge
Trèfle spontané
Folle avoine

NOTE : Certains biotypes naturels résistants aux triazines parmi les mauvaises herbes à feuilles larges susmentionnées peuvent ne pas être supprimés par l'atrazine seule. Consulter les recommandations spécifiques dans la section des mélanges en cuve de la présente brochure ou consulter les spécialistes agricoles de votre région.

MOMENT DU TRAITEMENT :

L'herbicide AATREX liquide 480 peut être appliqué :

- par incorporation en présemis,
- en prélevée,
- en postlevée,

dans le cadre de programmes de travail classique ou réduit du sol.

Si des mauvaises herbes échappent à un traitement par incorporation au sol en présemis ou à l'application en prélevée, un traitement supplémentaire en postlevée peut se révéler nécessaire. Ne faire qu'une seule application supplémentaire par année, seulement au printemps.

ENGRAIS LIQUIDES (MAÏS) :

Pour l'incorporation en présemis et l'application en prélevée, on peut remplacer l'eau par des solutions d'azote ou des engrais liquides complets comme support de pulvérisation.

ATTENTION : Ne pas appliquer après la levée du maïs, l'engrais liquide risquant d'abîmer la culture. En cas de doute quant à la compatibilité avec la formule d'un engrais liquide, faire un essai en mélangeant une petite quantité de l'herbicide AATREX liquide 480 avec cet engrais.

ENGRAIS GRANULÉS EN VRAC :

Plusieurs engrais granulés en vrac peuvent être imprégnés de l'herbicide AATREX liquide 480 ou d'un mélange de l'herbicide AATREX liquide 480 avec les herbicides DUAL® Magnum®, DUAL II Magnum ou Eradicane† 8E, puis incorporés au sol en présemis pour supprimer les mauvaises herbes dans le maïs.

Les travailleurs incorporant l'atrazine dans des engrais secs en vrac doivent se conformer à ce qui suit:

- Cette activité est limitée aux installations commerciales (l'imprégnation de l'engrais est interdite à la ferme).
- Les installations doivent avoir recours à un système fermé de mélange et de chargement.
- Le maximum de matière active à incorporer par jour est de 1 500 kg.
- Cette activité ne peut se prolonger plus de 30 jours par année.

Mélanger l'herbicide et l'engrais au moyen d'un système de mélange/chargement fermé. Pulvériser le ou les herbicide(s) uniformément sur l'engrais. Si le mélange d'herbicide et d'engrais est trop mouillé, on recommande d'utiliser une poudre très absorbante (généralement moins de 2 % du poids) comme le Microcel E, la terre de diatomées ou l'argile en poudre.

Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, appliquer l'engrais imprégné de l'herbicide AATREX liquide 480 ou d'un mélange de l'herbicide AATREX liquide 480 avec les herbicides DUAL Magnum ou DUAL II Magnum, ou de l'herbicide AATREX liquide 480 et d'Eradicane 8-E uniformément sur le sol à l'aide d'un équipement bien calibré, immédiatement après avoir fait le mélange, et incorporer conformément au mode d'emploi sur l'étiquette.

NOTE : Appliquer au moins 225 kg à l'hectare d'engrais granulé imprégné des doses recommandées d'herbicide. **Ne pas imprégner les engrais nitriques, les superphosphates ni le calcaire de l'herbicide AATREX liquide 480 ou d'un mélange de l'herbicide AATREX**

liquide 480 et de l'herbicide DUAL Magnum, de l'herbicide DUAL II Magnum ou de l'herbicide Eradicane 8E.

Ne pas utiliser le mélange de l'herbicide AATREX liquide 480 et d'Eradicane 8-E sur les plants de maïs de semence.

AATREX LIQUIDE 480 DANS LES ÉMULSIONS HUILE-EAU (TRAITEMENT EN POSTLEVÉE) :

L'activité en postlevée de l'herbicide AATREX liquide 480 s'accroît lorsque le produit est appliqué dans une émulsion huile-eau. Ce mélange supprime adéquatement les plantules de mauvaises herbes à feuilles larges atteignant jusqu'à 10 cm de hauteur. Toujours appliquer l'herbicide AATREX liquide 480 avant que le maïs n'atteigne 30 cm de hauteur afin de favoriser la suppression pendant la saison végétative. Le mélange de l'herbicide AATREX liquide 480 à des émulsions huile-eau s'est avéré particulièrement utile après des périodes de temps très chaud et sec, lorsque les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

NOTE : L'application de l'herbicide AATREX liquide 480 dans des émulsions huile-eau peut abîmer le maïs, surtout par temps froid pour la saison. Il n'y a aucun risque de dommages au maïs lorsque l'herbicide AATREX liquide 480 est appliqué dans de l'eau seulement. Dans les mélanges de l'herbicide AATREX liquide 480 et d'émulsions huile-eau, ne pas ajouter d'herbicides de type hormonal comme 2,4-D, 2,4-DB, MCPA, MCPB ou dicamba, ni aucun autre herbicide. L'utilisation de l'herbicide AATREX liquide 480 dans une émulsion huile-eau accroît les risques de dommages à d'autres plantes par dérive de pulvérisation.

DIRECTIVES DE MÉLANGE ET PULVÉRISATION :

Protéger les opérateurs des dispositifs contre le brouillard du produit ou la dérive du nuage de pulvérisation. Consulter la section sur la « GESTION DE LA DÉRIVE DU NUAGE DE PULVÉRISATION LORS DES APPLICATIONS AU SOL » pour d'autres renseignements. Lorsque de faibles volumes sont pulvérisés, il est essentiel d'assurer une couverture complète et une application poussée du produit afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Planifier les applications en tenant compte des conditions locales. Consulter les responsables agricoles locaux pour des renseignements précis relatifs à l'utilisation du produit.

Dans la mesure du possible, utiliser un réservoir ravitailleur pour remplir la cuve du pulvérisateur.

<u>Préparation du mélange</u> :

1. L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond à l'eau propre avant que ne soit préparé le mélange avec l'herbicide AATREX liquide 480.
2. Remplir la cuve du pulvérisateur du support de pulvérisation jusqu'à ce qu'elle soit à moitié pleine. Agiter lentement.
3. Verser la quantité requise de poudre mouillable ou de granulé mouillable, au besoin.
4. Remplir la cuve aux trois quarts et verser l'herbicide AATREX liquide 480 et tout autre produit liquide, au besoin.
5. Remplir la cuve aux 9/10 et verser le concentré émulsifiable, les solutions liquides ou les huiles émulsifiables, au besoin. Dans le cas des huiles émulsifiables, ne pas trop agiter pour empêcher la formation d'une masse graisseuse qui se déposerait au fond de la cuve.
6. Finir de remplir la cuve. Maintenir l'agitation lente pendant les opérations de mélange et de pulvérisation.
7. Ne pas laisser reposer sans agitation.

8. Après avoir appliqué un mélange de l'herbicide AATREX liquide 480 et d'huile émulsifiable, nettoyer immédiatement la cuve à l'aide d'un puissant détergent et d'eau propre.

- Pression de pulvérisation : 200 à 300 kPa
- Volume de pulvérisation à l'hectare : au moins 150 litres
- Utiliser un tamis d'aspiration de 16 mailles et des tamis de 50 mailles partout ailleurs dans le pulvérisateur.

DIRECTIVES D'APPLICATION - MAÏS

HERBICIDE AATREX LIQUIDE 480 UTILISÉ SEUL (INCORPORATION EN PRÉSEMIS ET APPLICATION EN PRÉLEVÉE)

TYPE DE SOL	DOSE D'EMPLOI/HECTARE
Léger et sablonneux Loams et argiles	2,1 - 3,0[1] L herbicide AATREX liquide 480 3,1 L herbicide AATREX liquide 480

[1] Utiliser la dose plus élevée en cas de forte infestation de mauvaises herbes.

Il faut qu'il pleuve dans les 10 jours suivant le traitement, à défaut de quoi un léger labour s'impose.

L'herbicide AATREX liquide 480 peut être appliqué en traitement généralisé ou par bandes.
POUR LE TRAITEMENT PAR BANDES, UTILISER PROPORTIONNELLEMENT MOINS DE PRODUIT.

PRÉPARATION DES MÉLANGES EN CUVE POUR L'INCORPORATION EN PRÉSEMIS (maïs-ensilage, maïs de grande culture, maïs sucré)

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSES D'EMPLOI DES HERBICIDES	
Mauvaises herbes à feuilles larges et folle avoine	2,1 - 3,1 L/ha herbicide AATREX liquide 480	
Souchet comestible, graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	2,1 - 3,1 L/ha + herbicide AATREX liquide 480	1,25 – 1,75 L/ha herbicide DUAL Magnum ou DUAL II Magnum
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	2,3 - 2,75 L/ha + herbicide AATREX liquide 480	4,25 - 8,5 L/ha Eradicane 8E[1]

[1] Ne pas utiliser le mélange de l'herbicide AATREX liquide 480 et de l'herbicide Eradicane 8E sur les plants de maïs de semence.

Si un labour est prévu après le traitement, ne pas incorporer l'herbicide AATREX liquide 480 à plus de 5 cm de profondeur.

CONSULTER LES ÉTIQUETTES DES PRODUITS D'ASSOCIATION POUR CONNAÎTRE TOUTES LES DIRECTIVES ET RESTRICTIONS.

PRÉPARATION DES MÉLANGES EN CUVE POUR L'APPLICATION EN PRÉLEVÉE (maïs-ensilage, maïs de grande culture, maïs sucré)

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSES D'EMPLOI DES HERBICIDES		
Mauvaises herbes à feuilles larges et folle avoine	2,1 – 3,1 L/ha herbicide AATREX liquide 480		
Mauvaises herbes à feuilles larges, folle avoine et mauvaises herbes résistantes aux triazines[3]	2,1 – 3,1 L/ha herbicide AATREX liquide 480	+	1,25 L/ha Banvel† II[1,2]
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	2,1 – 3,1 L/ha herbicide AATREX liquide 480	+	1,25 – 1,75 L/ha DUAL Magnum ou DUAL II Magnum
Graminées annuelles, mauvaises herbes à feuilles larges et mauvaises herbes résistantes aux triazines	2,1 – 3,1 L/ha herbicide AATREX liquide 480	+	1,25 – 1,75 L/ha DUAL Magnum ou DUAL II Magnum
		+	1,25 L/ha Banvel II[1,2]
	2,3 – 3,1 L/ha herbicide AATREX liquide 480	+	1,25 – 1,75 L/ha DUAL Magnum ou DUAL II Magnum
		+	0,75 – 1,5 kg/ha Lorox† DF[1]
	2,1 – 3,1 L/ha AATREX Liquid 480 herbicide	+	1,25 – 1,75 L/ha DUAL II Magnum ou DUAL Magnum
		+	0,3 L/ha CALLISTO® 480SC[2]
Graminées annuelles, mauvaises herbes à feuilles larges et mauvaises herbes résistantes aux triazines et à l'ALS	1,67 L/ha herbicide AATREX liquide 480	+	0,165 L/ha herbicide en suspension Converge† Pro[1,2]
	OU		
	2,22 L/ha herbicide AATREX liquide 480	+	0,22 L/ha herbicide en suspension Converge Pro[1,2]

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSES D'EMPLOI DES HERBICIDES		
Graminées annuelles, mauvaises herbes à feuilles larges et mauvaises herbes résistantes aux triazines et à l'ALS et mauvaises herbes annuelles et vivaces levées	1,67 L/ha herbicide AATREX liquide 480	+	0,165 L/ha herbicide en suspension Converge Pro
		+	2,5 L/ha Touchdown® iQ, Roundup† Original, Roundup Transorb ou Vantage†[1,2]
	OU		
	2,22 L/ha herbicide AATREX liquide 480	+	0,22 L/ha herbicide en suspension Converge Pro
		+	2,5 L/ha Touchdown iQ, Roundup Original, Roundup Transorb ou Vantage[1,2]

1 NE PAS APPLIQUER SUR LE MAÏS SUCRÉ.

2 Est du Canada seulement.

3 Ce mélange permet la suppression des espèces de mauvaises herbes résistantes aux triazines indiquées sur l'étiquette de l'herbicide Banvel II.

CONSULTER LES ÉTIQUETTES DES PRODUITS D'ASSOCIATION POUR CONNAÎTRE TOUTES LES DIRECTIVES ET RESTRICTIONS.

Préparer un lit de semences ferme et plat, exempt de grosses mottes et de débris pour assurer une suppression uniforme des mauvaises herbes**.**

Ne pas appliquer l'herbicide AATREX liquide 480 sur les lits de semences meubles et inégaux.

PRÉPARATION DES MÉLANGES EN CUVE POUR L'APPLICATION EN POSTLEVÉE (maïs-ensilage, maïs de grande culture, maïs sucré)

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSES D'EMPLOI DES HERBICIDES		
Mauvaises herbes à feuilles larges et folle avoine	2,1 - 3,1 L/ha herbicide AATREX liquide 480	+	17 L/ha d'huile adjuvante émulsifiable
	2,1 - 3,1 L/ha herbicide AATREX liquide 480	+	2,75 - 5,5 L/ha concentré Kornoil[2]
Mauvaises herbes à feuilles larges, folle avoine et mauvaises herbes résistantes aux triazines[1]	2,1 - 3,1 L/ha herbicide AATREX liquide 480	+	0,6 L/ha Banvel II[3]
	2,1 - 3,1 L/ha herbicide AATREX liquide 480	+	0,85 L/ha Target DS®
	2,1 - 3,1 L/ha herbicide AATREX liquide 480	+	1,0 L/ha Pardner† [4]
	2,1 - 3,1 L/ha herbicide AATREX liquide 480	+	1,0 L/ha Buctril† M [4,5]

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSES D'EMPLOI DES HERBICIDES		
Mauvaises herbes à feuilles larges et mauvaises herbes résistantes aux triazines[6]	1,0 L/ha herbicide AATREX liquide 480	+	1,0 - 1,2 L/ha Pardner[4]
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	2,1 - 3,1 L/ha herbicide AATREX liquide 480	+	1,25 - 1,75 L/ha DUAL Magnum ou DUAL II Magnum
Graminées annuelles, mauvaises herbes à feuilles larges et mauvaises herbes tolérantes aux triazines	2,1 - 3,1 L/ha herbicide AATREX liquide 480	+ +	1,25 – 1,75 L/ha DUAL II Magnum ou DUAL Magnum 0,3 L/ha CALLISTO 480SC[7,8,9]
Morelle noire de l'Est, amarante à racine rouge, abutilon, petite herbe à poux	0,58 L/ha herbicide AATREX liquide 480	+	0,21 L/ha CALLISTO 480SC[7,9,10,11]
Graminées annuelles et morelle noire de l'Est, amarante à racine rouge, abutilon, petite herbe à poux	0,58 L/ha herbicide AATREX liquide 480	+ + +	0,21 L/ha CALLISTO 480SC[7,9,10,11] 33,7 g/ha Ultim† 75DF[12] ou 33,4 g/ha Accent† 75DF

[1] Le mélange avec Banvel II ou Target DS permet la suppression des mauvaises herbes résistantes aux triazines indiquées sur les étiquettes de ces deux produits.
[2] La dose de concentré Kornoil dépend du volume d'eau utilisé. Utiliser 300 L d'eau/ha à la dose la plus élevée.
[3] NE PAS APPLIQUER SUR LE MAÏS SUCRÉ.
[4] PORTER DES GANTS DE NITRILE RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT ET LA PULVÉRISATION, AINSI QUE PENDANT L'ENTRETIEN ET LE NETTOYAGE. CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT D'ASSOCIATION.
[5] CE MÉLANGE ENDOMMAGERA LE MAÏS S'IL EST APPLIQUÉ APRÈS LE STADE 6 FEUILLES.
[6] Ce traitement supprime :
- les plantules de l'amarante à racine rouge (sensible aux triazines) jusqu'au stade 6 feuilles;
- les plantules de l'abutilon de moins de 10 cm de hauteur, jusqu'au stade 6 feuilles;
- les plantules de l'herbe à poux jusqu'au stade 8 feuilles.

[7] Est du Canada seulement.
[8] Appliquer du tout début de la levée du maïs jusqu'au stade 2 feuilles.
[9] N'appliquer que sur du maïs de grande culture.
[10] Appliquer lorsque le maïs est au stade 3 à 8 feuilles.
[11] Ce mélange en cuve avec l'herbicide Callisto 480SC doit être appliqué avec de l'agent tensio-actif non ionique AGRAL® 90 à raison de 0,2 % v/v (2,0 L par 1000 L de mélange en cuve).
[12] Les mélanges en cuve avec Ultim ne peuvent être appliqués sur le maïs après le stade 6 feuilles.

CONSULTER LES ÉTIQUETTES DES PRODUITS D'ASSOCIATION POUR CONNAÎTRE TOUTES LES DIRECTIVES ET RESTRICTIONS APPLICABLES.

- TOUJOURS APPLIQUER L'HERBICIDE AATREX LIQUIDE 480 AVANT QUE LE MAÏS N'ATTEIGNE 30 CM DE HAUTEUR.
- CERTAINS DOMMAGES PEUVENT SURVENIR AU MAÏS LORSQUE L'HERBICIDE AATREX LIQUIDE 480 EST APPLIQUÉ DANS DES ÉMULSIONS HUILE-EAU ET QUE LA CULTURE EST SOUMISE À DES CONDITIONS DIFFICILES.
- N'UTILISER QUE DES HUILES ADJUVANTES OU DES HUILES CONCENTRÉES DONT

L'EMPLOI AVEC L'HERBICIDE AATREX LIQUIDE 480 EST RECOMMANDÉ SUR L'ÉTIQUETTE.

- LES HUILES CONTAMINÉES PAR DE L'EAU OU D'AUTRES MATIÈRES PEUVENT CAUSER DES PROBLÈMES DE COMPATIBILITÉ, DES DOMMAGES AUX CULTURES, OU LES DEUX.

ZONES TAMPONS :

La zone tampon précisée au tableau suivant doit séparer le point d'application directe et la bordure la plus rapprochée en aval des habitats terrestres vulnérables (p. ex. prairies, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, pâturages, grands pâturages libres, terres arbustives), des habitats aquatiques vulnérables (p. ex. lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins vulnérables.

Méthode d'application	**Zone tampon requise pour la protection des :**	
	habitats terrestres (m)	**habitats aquatiques (m)**
Pulvérisateur agricole*	10	10

* Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire de 70 % la zone tampon figurant sur l'étiquette. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire de 30 % la zone tampon figurant sur l'étiquette.

MISE EN GARDE :

Au cours d'une même année, toute culture autre que le maïs qui est pratiquée dans un champ traité à l'herbicide AATREX liquide 480 risque d'être abîmée. Dans l'année suivant le traitement, il n'y a pratiquement aucun risque pour la plupart des cultures alternes lorsque le traitement a été effectué selon les doses recommandées pour la suppression des mauvaises herbes annuelles. La betterave à sucre et le tabac étant sensibles à l'herbicide AATREX liquide 480, ne pas les cultiver dans un champ traité avec l'herbicide AATREX liquide 480 l'année précédente. Lorsque le temps sec se prolonge pendant l'année du traitement, il pourrait y avoir des dommages aux cultures ultérieures comme les haricots blancs, les oignons, les pois, les tomates et les navets. Les dommages se produisent le plus souvent lorsque les conditions météorologiques sont difficiles (par exemple lorsque les plantules sont exposées à une chaleur extrême ou à une sécheresse prolongée).

En cas d'averses abondantes provoquant une érosion, le sol contenant de l'herbicide AATREX liquide 480 peut être entraîné dans les terres en contrebas et abîmer les cultures actuelles ou ultérieures autres que le maïs.

TOUT SEMIS DE CULTURES AUTRES QUE LE MAÏS DOIT ÊTRE PRÉCÉDÉ D'UN PROFOND LABOUR. EFFECTUER UN LABOUR À PLAT PLUTÔT QU'UN LABOUR DRESSÉ. L'APPLICATION INÉGALE OU EXCESSIVE (PAR RAPPORT AUX DOSES RECOMMANDÉES) DE L'HERBICIDE AATREX LIQUIDE 480 N'ABÎMERA PAS LE MAÏS MAIS RISQUE D'ABÎMER LES CULTURES ULTÉRIEURES AUTRES QUE LE MAÏS.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta protection des cultures Canada, inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta protection des cultures Canada, inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta protection des cultures Canada, inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

MÉLANGE POUR L'EMPLOI DANS LE MAÏS SUCRÉ

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA HERBICIDE AATREX LIQUIDE 480	DOSE/HECTARE PRODUIT D'ASSOCIATION	REMARQUES
Prélevée	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris les mauvaises herbes résistantes aux triazines	2,1 – 3,1 L	+ 1,25 Dual II Magnum + 0,79 – 1,56 L Afolan† F ou 0,79 – 1,56 L Lorox L ou 0,75 – 1,5 kg Lorox DF ou 0,79 – 1,56 L de Linuron† 480 L	Faire une seule application par année. Appliquer en traitement de prélevée. Appliquer dans au moins 150 L d'eau/ha. Ne pas récolter le maïs sucré dans les 50 jours suivant le traitement. Appliquer avec de l'équipement terrestre seulement.

SUPPRESSION DU SICYOS ANGULEUX (*Sicyos angulatus*)

MOMENT DU TRAITEMENT	DOSE/HA HERBICIDE AATREX LIQUIDE 480	DOSE/HA[1] Pardner	REMARQUES
Post-levée	3,1 L	1,0 L	Faire une seule application par année. Appliquer dans 150-300 L d'eau/ha. Le maïs doit être traité au stade 4 à 8 feuilles. Les jeunes plants de sicyos anguleux doivent être au stade 1 à 4 feuilles. Appliquer avec de l'équipement terrestre seulement.

[1]Consulter l'étiquette de l'herbicide Pardner pour connaître les directives spécifiques concernant les variations dans les types de sol et les restrictions relatives aux cultures de rotation, à la paissance, etc.

MAÏS DE GRANDE CULTURE, MAÏS-ENSILAGE ET MAÏS SUCRÉ

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE AATREX LIQUIDE 480	DOSE /HA PARDNER[1]	REMARQUES
Post-levée[2]	Haricot adzuki spontané (*Vigna angularis),* grande herbe à poux[3]	3,1 L	1,0 L	Effectuer un seul traitement par année. Appliquer dans 200 L d'eau/ha. Appliquer avec de l'équipement terrestre uniquement.

[1] Consulter l'étiquette de l'herbicide Pardner pour connaître les précautions applicables.
[2] Appliquer du stade 4 à 8 feuilles du maïs et du stade unifolié au stade de la quatrième feuille trifoliée des haricots adzuki et quand la grande herbe à poux est entre le stade du cotylédon et le stade 10 feuilles.
[3] Répression seulement.

MAÏS DE GRANDE CULTURE (EST DU CANADA SEULEMENT)

MOMENT DU TRAITEMENT [1]	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE AATREX LIQUIDE 480	DOSE /HA PRODUIT D'ASSOCIATION[2]	REMARQUES
Post-levée[3]	Haricot adzuki spontané (*Vigna angularis),* grande herbe à poux[4]	0,58 L	0,21 L de CALLISTO 480SC + 0,2 % v/v d'AGRAL 90 dans 100-200 L d'eau/ha	Effectuer un seul traitement par année. Appliquer avec de l'équipement terrestre uniquement. L'intervalle avant la récolte est de 100 jours (grain/épi égrenés) et de 90 jours (fourrage).

[1] Appliquer du stade 3 à 8 feuilles du maïs.
[2] Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les précautions applicables.
[3] Appliquer du stade unifolié au stade de la quatrième feuille trifoliée des haricots adzuki et quand la grande herbe à poux est au stade du cotylédon-10 feuilles.
[4] Répression seulement.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à l'herbicide AATREX liquide 480, herbicide du groupe 5. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide AATREX liquide 480 et à d'autres herbicides du groupe 5. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide AATREX liquide 480 ou les herbicides du même groupe 5 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de Syngenta protection des cultures Canada, inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au www.syngenta.ca.